

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2019**

Le dix sept juin deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le onze juin deux mille dix neuf, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

Le dix sept juin deux mille dix neuf, à 18h30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le onze juin deux mille dix neuf, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

PRESENTS : 23

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Johann CLERC, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Karine COLOMBO, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 9

Frédéric PERRIN, Patrick VIARD, Valérie NEDELEC, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Catherine SPEIR, André Xavier RESLINGER, Alain DOUILLOT, Michel SULTER

ABSENTS : 2

Axel CAUSIN, Marielle THIBOUT

PROCURATIONS : 5

Frédéric PERRIN à Céline BRASSEUR, Patrick VIARD à Jacky BOICHOT, Valérie NEDELEC à Marie-Christine MURGIDA, Catherine SPEIR à Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER à Béatrice JEHLE

Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 26/03/2019 est approuvé.

N° 2019/ 65 - Approbation de la modification des statuts de la communauté

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération et d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2019/ 66 - Délégation de service public pour l'exploitation du complexe cinématographique « A l'Affiche » - Approbation du choix du délégataire et autorisation de signer le contrat

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la société Les Ecrans de Chaumont comme délégataire du service public pour l'exploitation du complexe cinématographique « A l'Affiche » ;
- D'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la société Les Ecrans de Chaumont pour une durée de cinq années ainsi que ses annexes ;
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à sa bonne exécution.

Départ de Madame GUILLEMY.

Madame le Maire, ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Premier Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2019/ 67 - compte de gestion 2018 - budget principal

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget principal de la ville de Chaumont qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 1 489 077,62 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 3 691 095,90 euros.

N° 2019/ 68 - compte administratif 2018 - budget principal

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2018 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 1 489 077,62 euros,
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 3 691 095,90 euros,
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 3 149 234,54 euros.

N° 2019/ 69 - compte de gestion 2018 - budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'assainissement qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 188 287,26 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 593 314,10 euros.

N° 2019/ 70 - compte administratif 2018 : budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2018 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 188 287,26 euros
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 593 314,10 euros
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 453 263,18 euros

N° 2019/ 71 - compte de gestion 2018 - budget annexe eau

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'eau qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 243 603,37 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 266 039,09 euros.

N° 2019/ 72 - compte administratif 2018 - budget annexe de l' eau

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe de l'eau 2018 qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 243 603 ,37 euros,
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 266 039,09 euros,
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 194 186,67 euros.

N° 2019/ 73 - compte de gestion 2018 - budget annexe des résidences sociales

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget annexe des résidences sociales qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 330,67 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 30 787,98 euros.

N° 2019/ 74 - compte administratif 2018 - budget annexe des résidences sociales

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe des résidences sociales 2018 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 330,67 euros
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 30 787,98 euros
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 29 535,18 euros

N° 2019/ 75 - Compte de gestion 2018- budget annexe multiplexe cinématographique

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget annexe du multiplexe cinématographique qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 109 489,87 euros,

- Un résultat globalisé excédentaire de 95 937,00 euros.

N° 2019/ 76 - compte administratif 2018 - budget annexe du multiplexe cinématographique

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du multiplexe cinématographique 2018 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 109 489.87 euros
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 95 937,00 euros,
- Un résultat globalisé après reports excédentaires de 95 937,00 euros.

Retour de Madame Christine GUILLEMY qui reprend la présidence de séance.

N° 2019/ 77 - budget principal - décision modificative n°1

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n°01 du budget principal en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2019/ 78 - budget annexe du multiplexe cinématographique - décision modificative N°1

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n°01 du budget du multiplexe en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2019/ 79 - Dotation de Solidarité Urbaine 2018

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur les actions menées dans le cadre de la DSUCS 2018.

N° 2019/ 80 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarif 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reconduire l'exonération totale des enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² en application de l'article L.2333-8 du CGCT,
- De reconduire les tarifs appliqués en 2019 pour l'année 2020 comme indiqué ci-dessous

Les tarifs 2020 applicables sont, par m² et par an :

Enseignes : tarifs 2020				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	10.00€	20.00€	40.00€

Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2020			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
10.00€	20.00€	30.00€	60.00€

N° 2019/ 81 - Annulation partielle de titres

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire les titres 2018 à l'encontre du Mil 9, du Baratin et de Happy Tartine relatifs aux terrasses de l'été.

N° 2019/ 82 - Attribution de subventions

Le conseil décide à l'unanimité:

- de verser le solde de la subvention à l'OMS (Isabelle FENAU, Gérard GROSLAMBERT et Jessica GOULIN ne prennent pas part au vote);
- De verser le solde des subventions à l'UCIA ainsi que la subvention pour les automnales (Arnaud LAMOTTE ne prend pas part au vote.)

N° 2019/ 83 - Quartier Foch - SOLOREM : approbation du compte-rendu annuel d'activités 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu d'activités de la SOLOREM concernant le site du quartier Foch, le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2018, d'acter le versement de la participation de la Collectivité de 75 k€ à prévoir sur l'exercice 2019 et d'autoriser SOLOREM à renouveler la mobilisation du crédit relais en ajustement de trésorerie auprès d'un pool bancaire constitué de quatre banques (Société Générale / Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne / CIC / Caisse d'Epargne) à hauteur de 560 k€ pour 2019 (crédit relais utilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération).

N° 2019/ 84 - Travaux de la place des Arts et de la ceinture verte périphérique au coeur de ville : demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Quatre chantiers sont envisagés :

- L'aménagement de la place des Arts pour un montant de 550 000 € HT;
- L'aménagement d'une aire de jeux, square Philippe Lebon pour un montant de 103 000 € HT;
- La création d'un parcours sportif autour des boulevards périphériques pour un montant de 60 000 € HT;
- L'installation de WC publics pour un montant de 66 666,67 € HT.

Une demande de subvention de 40% sera demandée à la DSIL.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

N° 2019/ 85 - Travaux de réfection de la couverture de l'Hôtel de Ville (1ère phase) : demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville pour un montant de 204 658 € HT. Une demande de subvention de 40% sera demandée à la DSIL.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

N° 2019/ 86 - Forêt communale- vente de bois façonnés en contrat d'approvisionnement et en lots regroupés

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'Office National des Forêts à exploiter en bois façonnés dans les parcelles forestières n°116 et n°33.1 de la forêt communale de Chaumont/Brottes les produits suivants :
 - o 70 m3 de hêtres à commercialiser en contrat d'approvisionnement conclu par l'ONF pour la saison 2018/2019 avec diverses entreprises,
 - o 15 m3 d'érables et 10 m3 de frênes à commercialiser en vente groupée
- De confier à l'ONF le soin d'inscrire les ventes des lots regroupés lors des adjudications inscrites au calendrier des ventes ou aux éventuelles consultations postérieures à celles-ci,
- De confier à l'ONF la fixation du prix de retrait du ou des lot(s) regroupé(s),
- D'autoriser l'ONF en cas d'inventu à accepter une offre amiable qu'il jugerait suffisante sans recueillir l'accord préalable de chaque propriétaire,

- D'autoriser que la répartition du prix de vente entre les différents propriétaires contributeurs d'un lot regroupé soit établie au prorata de la valeur d'estimation de chaque apport en bois et non du volume correspondant. Cette estimation sera établie par l'ONF avant la vente par application de prix unitaires identiques par essence, par qualité et par classe de diamètre à chaque apport de bois. Les lots regroupés ne bénéficieront pas de l'escompte et cette mention figurera aux clauses particulières des articles,
- D'accepter que dans ce cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée de reverser à l'ONF 1% du montant des recettes de ces ventes encaissées impérativement par le trésorier de la Ville de Chaumont et non par l'Agent Comptable Secondaire de l'Office, correspondant aux frais de gestion de cette opération.

N° 2019/ 87 - Animations commerciales et fonctionnement de l'UCIA - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (Arnaud LAMOTTE ne prend pas part au vote.) :

- D'attribuer à l'association une subvention de soutien au programme d'animations commerciales de l'association, équivalente à 60 % des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 pour un montant plafonné à 22 000 €;
- D'attribuer à l'UCIA une subvention de 10 000 € pour le financement du poste de l'animatrice ;
- De signer avec l'UCIA une convention d'objectifs et de moyens précisant les modalités d'attribution, d'évaluation et de contrôle des subventions ;
- De dire que les mises à disposition de moyens logistiques, matériels, du domaine public et des salles... nécessaires à la réalisation des animations et actions de l'association feront l'objet d'une évaluation et apparaîtront dans les bilans comme des avantages en nature ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2019/ 88 - Automnales 2019 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'UCIA

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (Arnaud LAMOTTE ne prend pas part au vote.) :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 32 000,00 € au profit de l'UCIA de l'Agglomération de Chaumont pour l'organisation des Automnales 2019 dont les modalités d'attribution sont définies dans le projet de convention;
- de dire qu'une avance sur subvention de 17 600,00 € sera accordée par le conseil municipal et versée après signature de la convention ;
- de dire que la mise à disposition des moyens humains, logistiques, du domaine public, des salles et autres feront l'objet d'une évaluation et apparaîtront comme avantages en nature dans les bilans ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention tripartite entre l'association et la Ville de Chaumont ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° 2019/ 89 - Opération nationale "Revitalisation et animation des commerces" - Signature de conventions avec l'Agglomération de Chaumont

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions relatives à l'attribution et au reversement des aides dont la Ville de Chaumont est maître d'ouvrage et de dire que les modalités de répartition des aides seront établies sur la base des dépenses éligibles.

N° 2019/ 90 - Opération solidarité Noël

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2019 l'Opération Solidarité Noël.

N° 2019/ 91 - Opération colis de Noël

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2019 l'opération Colis de Noël.

N° 2019/ 92 - Opération séniors en vacances

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière avec l'A.N.C.V. « Agence Nationale pour les Chèques Vacances »,
- De fixer la participation des bénéficiaires à 49 €, (non remboursable si le désistement intervient moins de 3 jours ouvrables avant la date du départ),
- D'établir sur la base de 50 personnes maximum, les conditions de prise en charge de la Ville de Chaumont, à savoir :
 - Paiement d'une partie des frais de séjour des participants, des taxes de séjour, des frais de dossier et autres prestations inhérentes à ces vacances,
 - prise en charge de la totalité du coût du transport,
 - paiement des frais de séjour des deux accompagnateurs chargés d'assurer l'encadrement,
 - d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant ce projet.

N° 2019/ 93 - Tarifs Conservatoire Municipal de Musique - année scolaire 2019-2020

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables à compter du 26 août 2019 :

Tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020

Augmentation de 1.5 % d'où tarif de base arrondi à 102,20 € (tarif de base 2018 : 100,70 €), chaque tarif est calculé sur la base de ce montant.

Application de différents coefficients :

• Élèves chaumontais :

Enfants (mineurs ou à la charge des parents) :

Formation musicale (solfège) seule : Tarif de base

Formation musicale et instrument : tarif de base x 2,5

Adultes :

Formation musicale seule : Tarif de base x 2

Formation musicale et instrument : tarif de base x 4

• Élèves non chaumontais :

Enfants (mineurs ou à la charge des parents) :

Formation musicale seule : Tarif de base x 2

Formation musicale et instrument : tarif de base x 4

Adultes :

Formation musicale seule : Tarif de base x 4,5

Formation musicale et instrument : tarif de base x 6

N° 2019/ 94 - Tarif concerts musique actuelle

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le tarif unique de 10 € (incluant la TVA) pour des concerts de musique actuelle.

N° 2019/ 95 - Avenant financier n°1 à la convention avec l'OMS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité (Gérard GROSLAMBERT, Isabelle FENAUX, Jessica GOULIN ne prennent pas part au vote.) d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'OMS et de verser la somme de 9.760 € à l'Office Municipal des sports qui représente le solde de la subvention de fonctionnement d'un montant total de 24.400 € au titre de l'année 2019.

N° 2019/ 96 - Convention d'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'agrément entre l'ANCV afin de permettre l'encaissement des chèques- Vacances au camping de Chaumont et la Ville de Chaumont et d'engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

N° 2019/ 97 - Frais de déplacement et mandat spécial

Considérant que dans le cadre de la convention de jumelage avec la commune d'Owasso (Oklahoma / Etats Unis), Madame GUILLEMY et Monsieur FOURNIE vont représenter la collectivité lors de manifestations qui auront lieu du 2 au 11 juillet 2019.

Considérant que les élus qui réaliseront ce voyage prendront à leur charge les frais de transports et seront durant le séjour logés chez l'habitant,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce déplacement en délégation,
- d'approuver le mandat spécial correspondant permettant ainsi la couverture juridique des élus lors de ce déplacement.

N° 2019/ 98 - Expérimentation d'un campus connecté à Chaumont

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à contractualiser avec l'Etat, la Région Grand Est et l'Agglomération de Chaumont pour créer un campus connecté sur Chaumont et à signer la convention quadripartite (en cours d'élaboration par les services de l'Etat) et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif 2019.

N° 2019/ 99 - Adhésion de la Ville de Chaumont au dispositif "Participation citoyenne" ("Voisins vigilants")

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la commune au dispositif « Participation citoyenne » (« voisins vigilants »), d'approuver le protocole, d'autoriser Madame le Maire à signer celui-ci et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2019/100 - Commission municipale - Modification

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination conformément à l'article L.2121-21 du CGCT et de procéder au remplacement de Monsieur Paul FLAMERION au sein de la commission n°7 « Sport » par Monsieur Pierre ETIENNE.

N° 2019/101 - Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont, le 03 JUIL. 2019
Le Maire,


Christine GUILLEMY